



# Débat d'orientation budgétaire 2020

*Conseil municipal du 2 décembre 2019*

# Introduction

Le rapport d'orientations budgétaires 2020 qui vous est proposé aujourd'hui s'inscrit dans un cadre toujours plus contraint pour les collectivités locales.

En termes de recettes, la suppression totale annoncée de la taxe d'habitation entraîne un gel de cette ressource pour notre ville, mais pose surtout la question cruciale de la participation des habitants aux charges de la collectivité. C'est l'occasion pour nous de réaffirmer vigoureusement notre intention de préserver l'attractivité de notre fiscalité locale.

En terme de dépenses, le maintien de tous les services rendus à la population.

Malgré ces contraintes, en plus du poids important des péréquations et des écrêtements qui demeurent, le budget primitif 2020 retracera la priorité de la ville de poursuivre les investissements structurants.

# Introduction

Le présent rapport d'orientations budgétaires a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue du vote du budget au Conseil municipal du mois de Janvier. La présentation s'articule autour de 3 grandes parties :

I - Le contexte général pour 2020

II - Les projets de la ville

III - Les orientations budgétaires pour Magny les hameaux qui permettront la réalisation de ces projets.

# Chapitre 1 :

## Le contexte général du budget 2020

# 1. Le contexte national

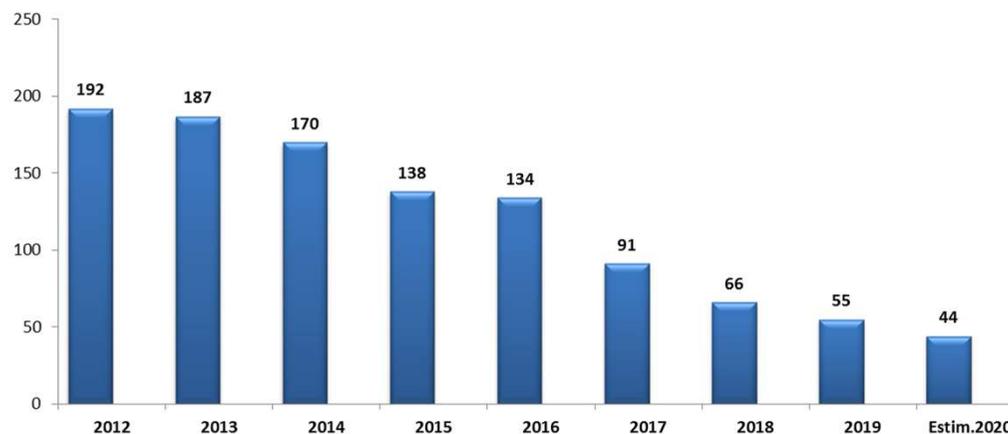
Au moment de la rédaction de ce rapport, le projet de loi de finances 2020 (PLF 2020) vient d'être présenté en conseil des ministres. Le vote étant prévu fin décembre, le projet de loi exposé aujourd'hui est appelé à évoluer au gré des discussions parlementaires.

# 1. Le contexte national

## 1.1 Les principales mesures de la loi de finances 2020 concernant les collectivités territoriales

- Stabilité toute relative des concours financiers de l'Etat qui s'établit à 26,9 milliards d'euros pour la DGF, l'abondement provient principalement de l'écrêtement des communes, il paraît raisonnable de prévoir une baisse de la DGF pour Magny les Hameaux due à l'écrêtement qui devrait encore augmenter.

DGF (DF+DSR) en euros par habitant de Magny les Hameaux



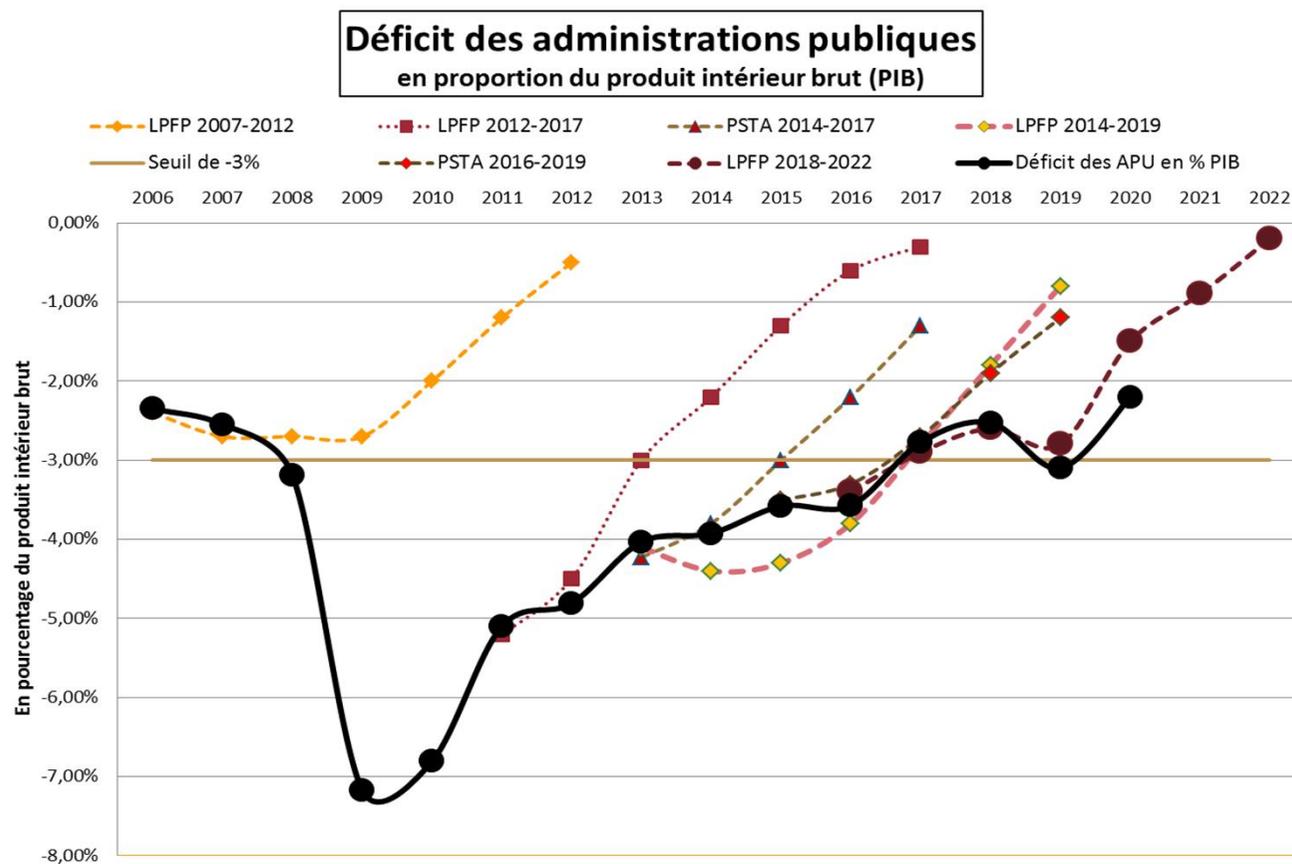
# 1. Le contexte national

- Redistribution horizontale interne à l'enveloppe qui est gelée en valeur à périmètre constant. Renforcement de la péréquation : + 220 M€
  - DSU + 90 M€ et DSR + 90M€
  - FPIC fixé définitivement à 1 milliard d'euros
  - DI (Dotation Intercommunale pour les EPCI ) + 30 M€
  - DCRTP – 10 M€ pour les communes et EPCI
  - Démographie (DGF) + 40 M€ pour les communes

Défavorisant la commune de Magny les Hameaux compte tenu des critères de prélèvement sur la dotation forfaitaire (potentiel fiscal)

# 1. Le contexte national

## 1.2 La trajectoire de réduction des déficits



## 2. Le contexte local

### 2. L'intercommunalité

- Un périmètre à 12 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Un pacte maintenu sans engagement d'une Attribution de compensation (AC) à 150 €/habitant
- Un transfert des charges des nouvelles communes au détriment de l'agglomération comme pressenti et dénoncé lors des « CLETC »
- Une diminution au motif d'économie des subventions à la Culture et aux associations tout comme sur les travaux de voirie

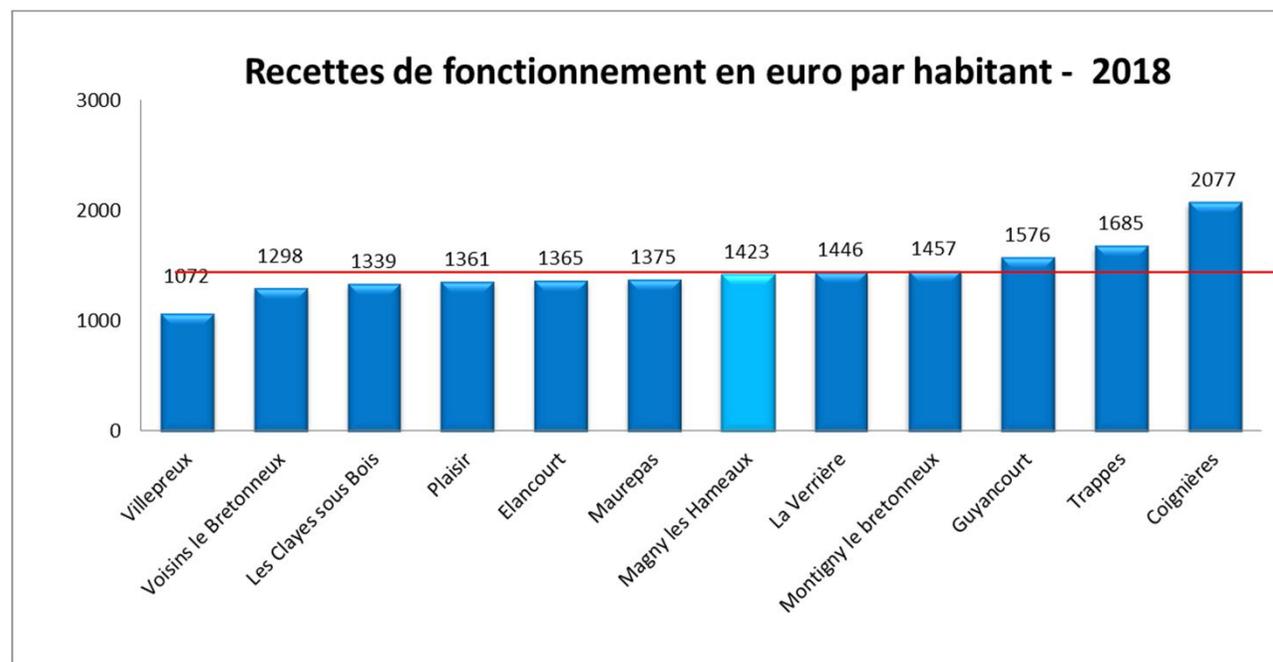


## **Chapitre 2 :**

# **La situation financière de la commune**

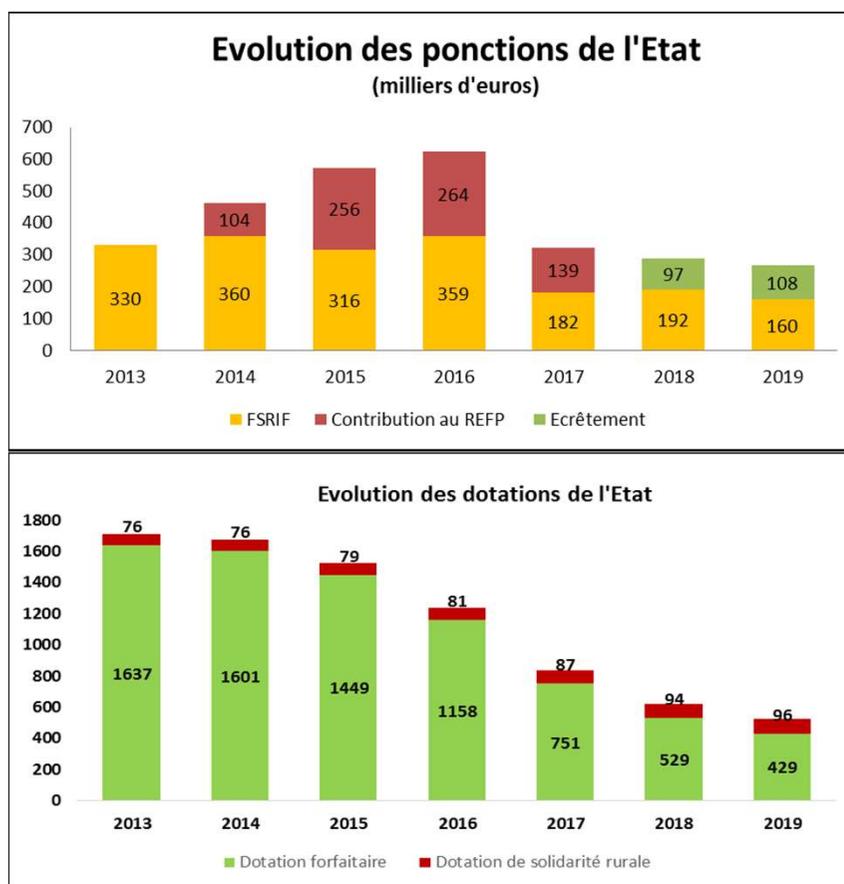
# 1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des recettes par habitant toujours en baisse mais restent dans la moyenne des communes de la communauté d'agglomération. En 2017 le montant s'élevait à 1772€/habitant contre 1423 €/habitant en 2018



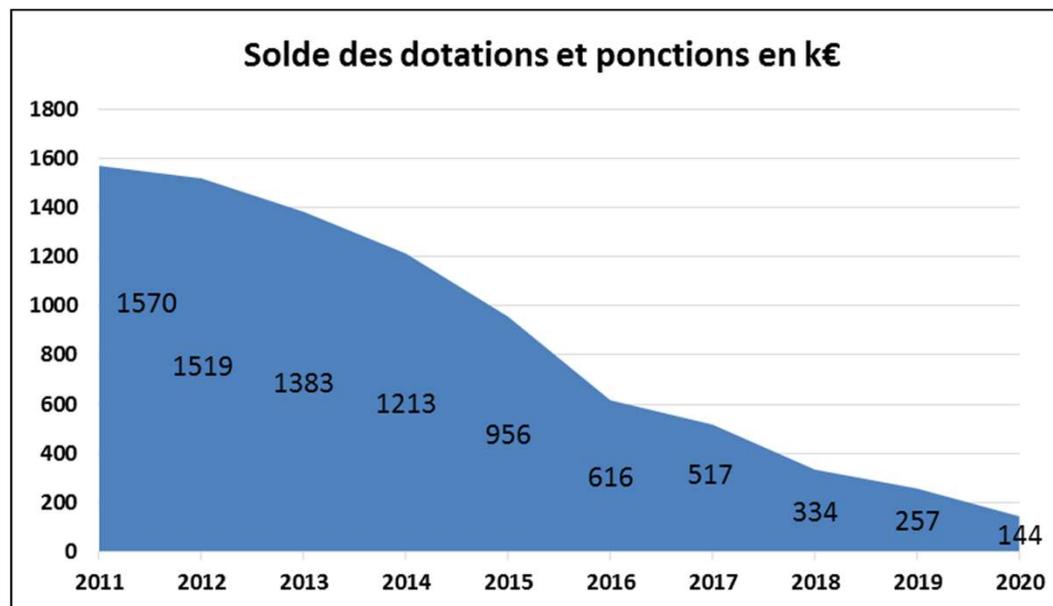
# 1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des concours de l'Etat toujours en baisse



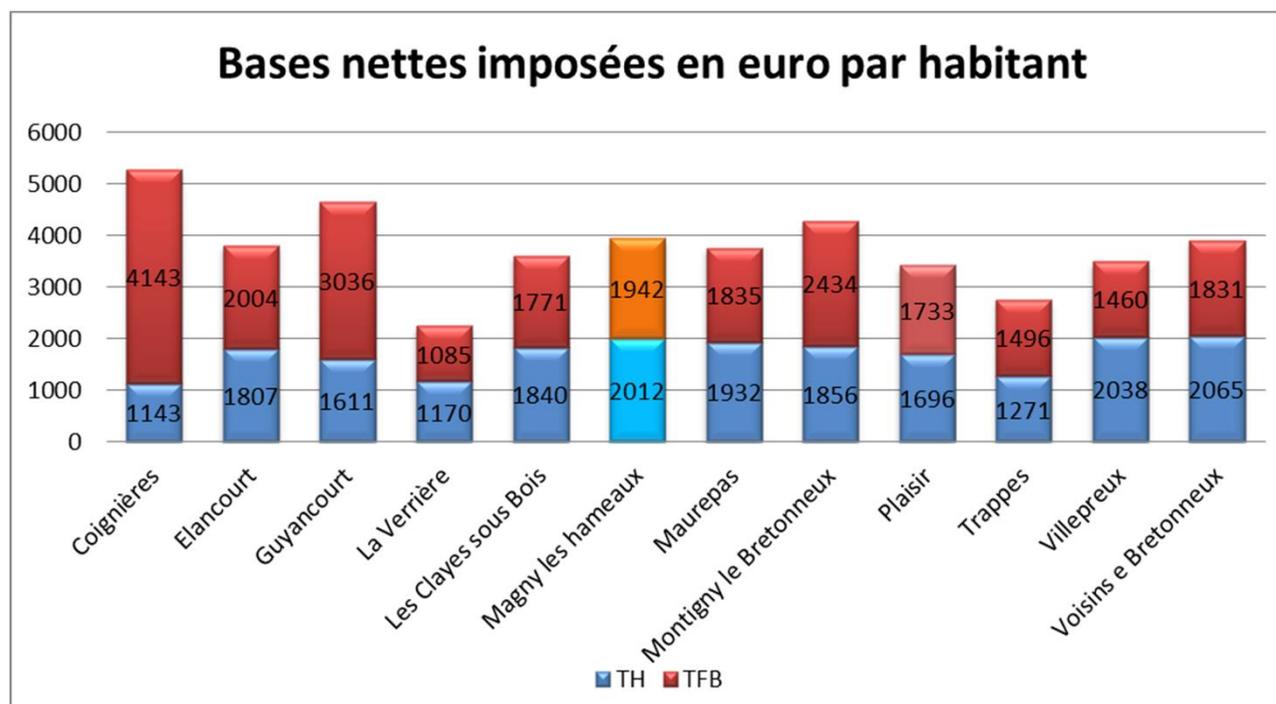
# 1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des concours de l'Etat toujours en baisse



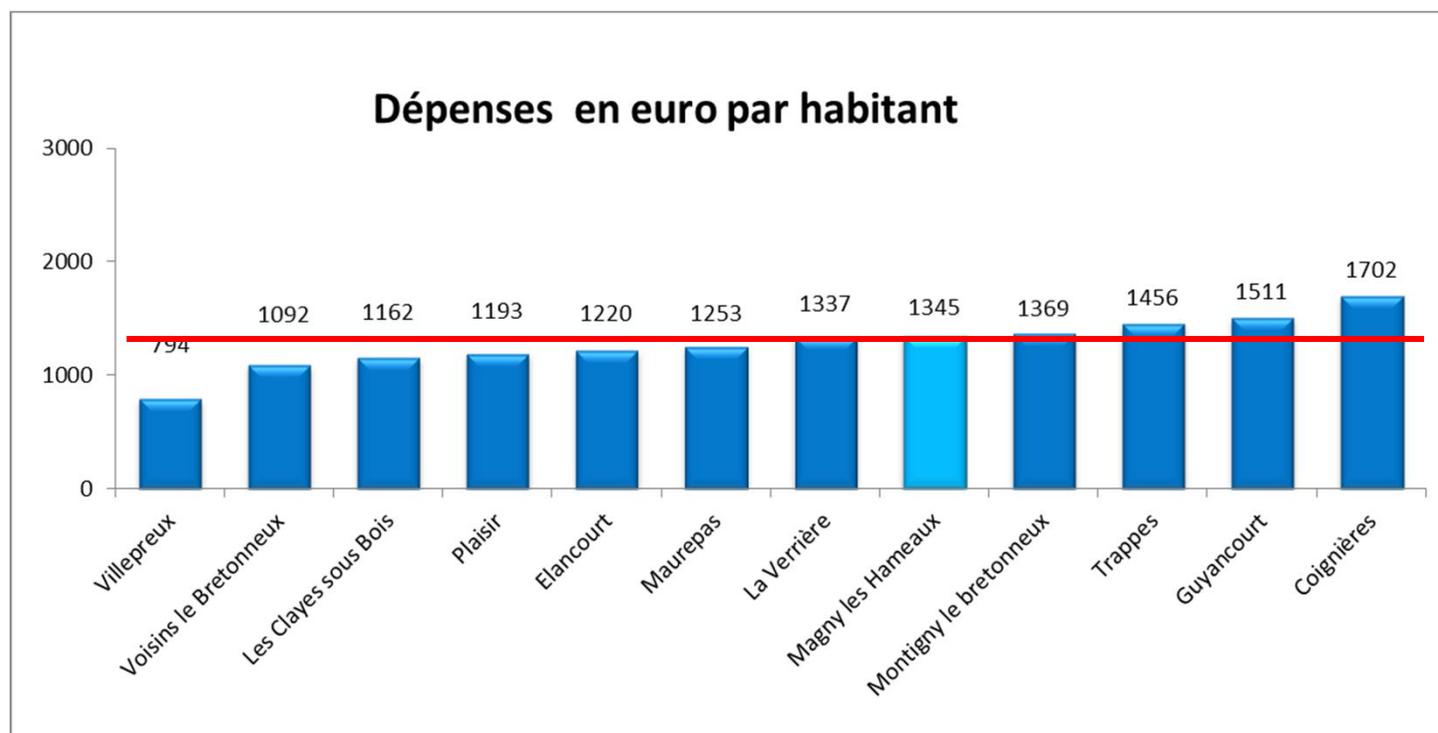
# 1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des bases fiscales par habitant dans la moyenne haute des communes de SQY



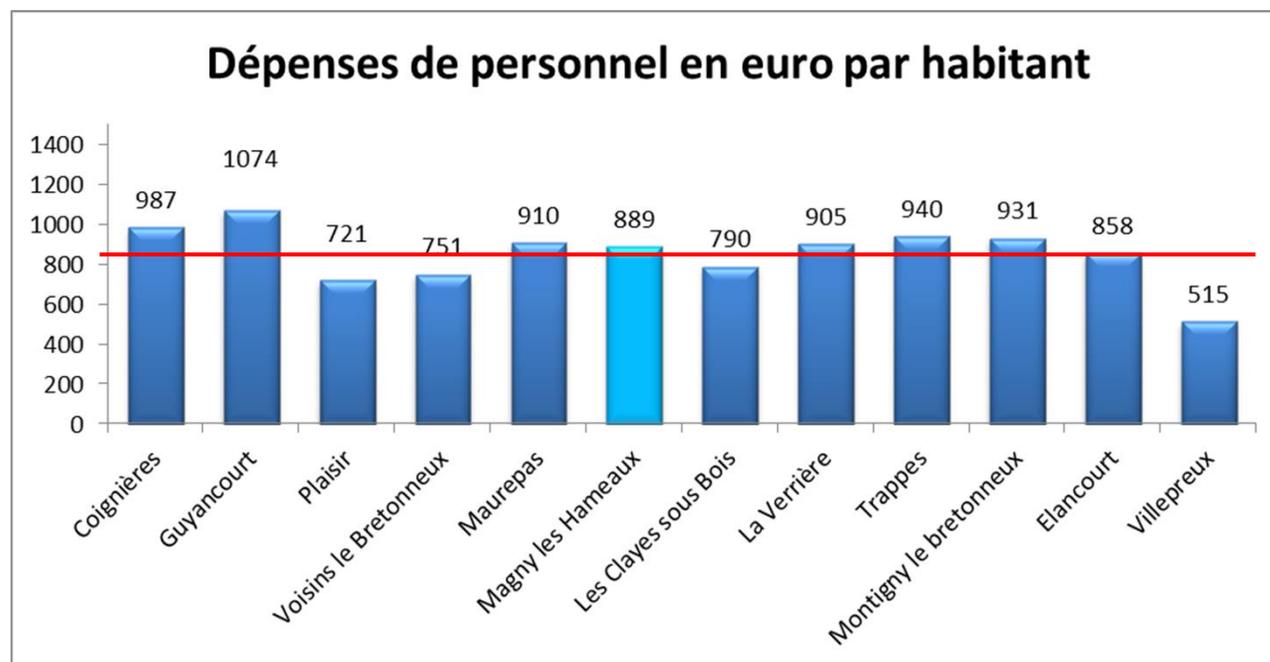
## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- Des dépenses de fonctionnement 2018 par habitant dans la moyenne des communes de l'agglomération, estimation 2019 : 1 334



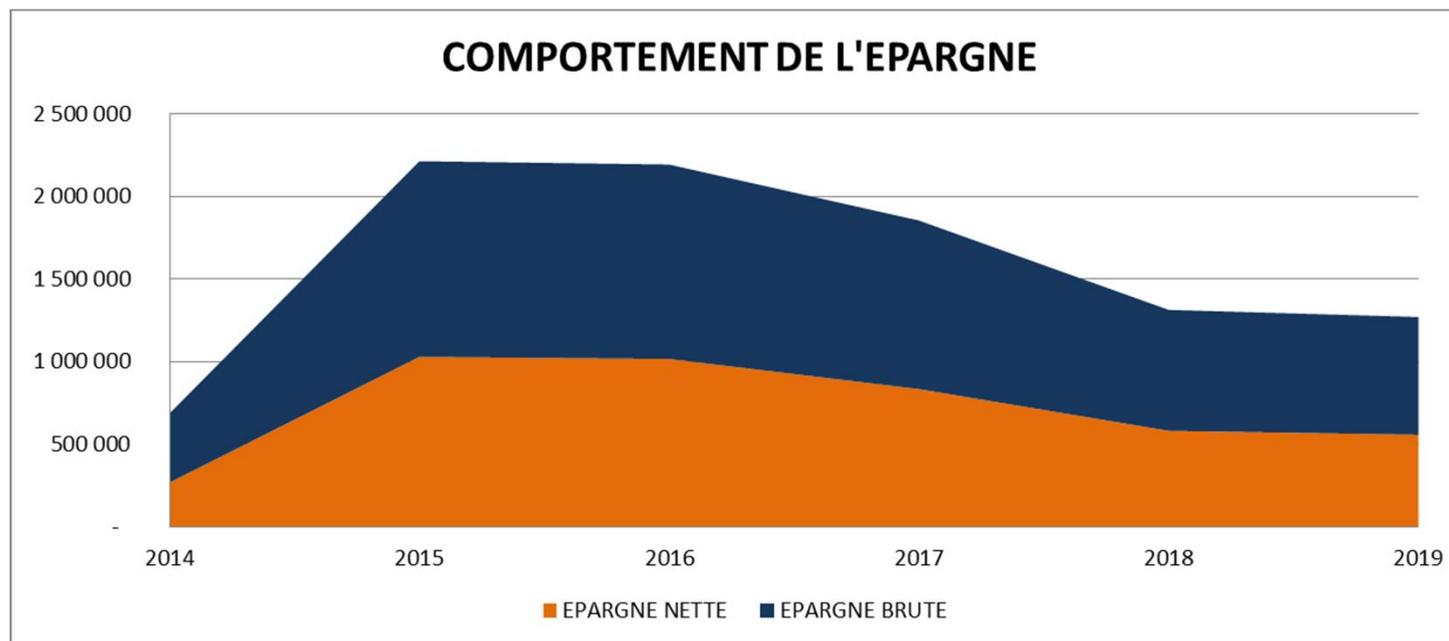
## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- Des dépenses de personnel 2018 par habitant dans la moyenne des communes de l'agglomération, estimation 2019 : 885



# 3. L'épargne

- L'épargne nette augmentée des subventions dont les fonds de concours, le FCTVA et les taxes d'urbanismes permet de financer les dépenses d'équipement



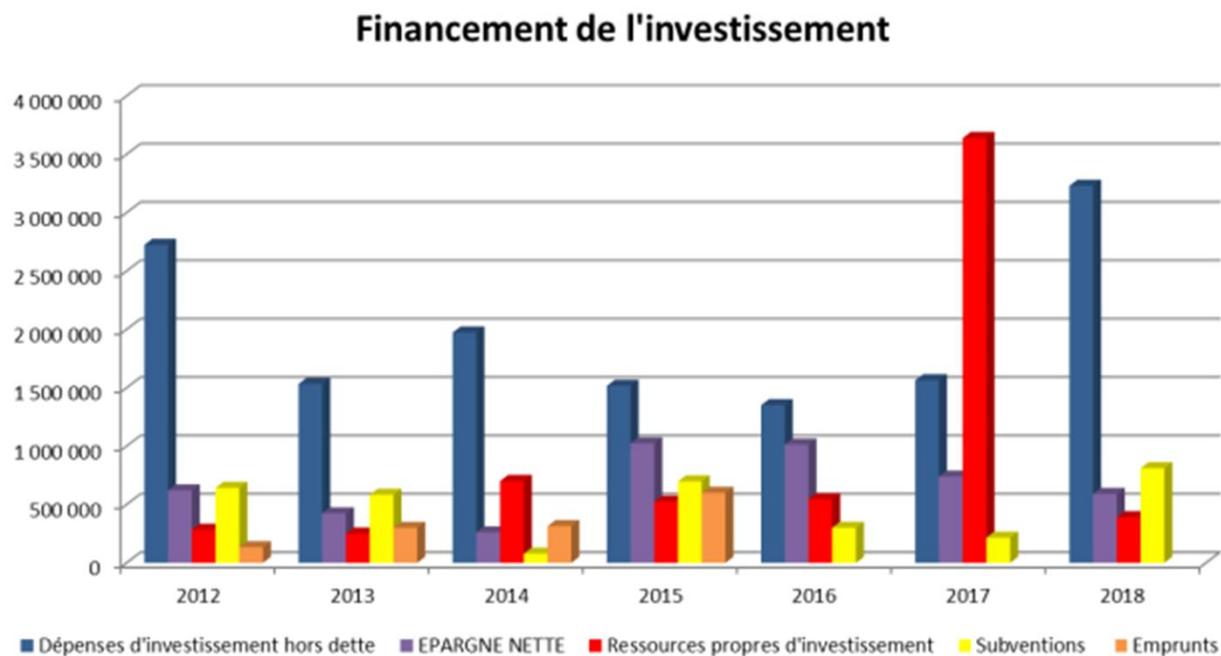
## 4. La dette

- L'encours de dette sera de 2 669 771,76€ au 31/12/2019
- Il est constitué de 6 emprunts souscrits auprès de 2 prêteurs. La commune a refinancé un emprunt nouveau à 0,50% au lieu de 4,60%
- L'ensemble de l'encours de dette de la commune se situe dans la catégorie 1A de la « charte Gissler »

⇒ ***C'est-à-dire celle des emprunts présentant les risques les plus faibles***

## 4. La dette

- Sur la période 2011-2018, la commune a principalement autofinancé ses investissements



# Chapitre 3 : Les hypothèses de construction du budget 2020

# 1. La section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes de fonctionnement

### La fiscalité

- **La fiscalité directe locale** tient compte d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour les bases TFB et TFNB de +1 %, elle sera de +0,9 % pour les bases TH (PLF 2020) et **d'un maintien des taux votés jusqu'à présent**
- **Le pacte financier avec SQY**  
Une attribution de compensation de 2 028 362 euros
- **Les droits de mutation** seront budgétés sur les recettes moyennes encaissées les années précédentes
- **La taxe sur les consommations finales d'électricité** est prévue sur les recettes moyennes encaissées les années précédentes
- **Le FNGIR** est fixé à 302 913 euros (montant identique à 2019)

# 1. La section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes de fonctionnement

### Les dotations de l'Etat

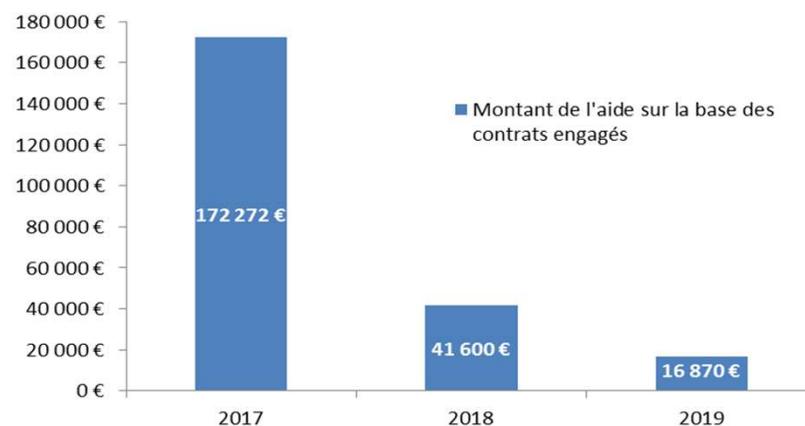
- **La DGF** : une hypothèse d'écrêtement supplémentaire, le potentiel financier de Magny les Hameaux 1 761 €/habitant étant nettement supérieur à la moyenne nationale
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : une hypothèse de stabilité
- **La dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** : Une baisse de 15 000 €

# 1. La section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes de fonctionnement

### Les participations et produits :

- **La CAF**
  - Intégré au budget pour le montant 2019
  - Reconduction de la subvention du projet social
- **L'Etat**
  - Arrêt brutal du dispositif des emplois aidés



# 1. La section de fonctionnement

- **Le fonds de concours de SQY** pour le fonctionnement de l'Estaminet : nouvelle baisse visant à l'extinction en 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de concours Estaminet	127 823 €	85 215 €	66 911 €	62 488 €	59 808 €	24 108 €	0 €

- **Les produits des services**
  - Ajustés aux taux d'effort des familles
- **Les autres produits de gestion courante**
  - Locations des logements et équipements
- **Les atténuations de charges**
  - Remboursement des congés maladie par l'assurance statutaire .

# 1. La section de fonctionnement

## 1.2 Les dépenses de fonctionnement

### Les charges à caractère général

Cette année encore, l'orientation du chapitre 011 prendra en compte :

- **Le résultat du travail des services** sur la définition des prestations et des marchés
- **La poursuite de recherche d'économies** sans diminuer le niveau des services

# 1. La section de fonctionnement

## 1.2 Les dépenses de fonctionnement

### Les charges de personnel

Un montant prévisionnel de 8,6 millions d'euros, intégrant :

- **Reclassement et revalorisation** des cadres d'emplois lié au protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) adopté au niveau national, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

# 1. La section de fonctionnement

- **Les atténuations de produits**

Le FSRIIF est évalué à 230 000 euros pour 2020

- **Les autres charges de gestion** courante seront intégrées au même montant de l'enveloppe 2019

Subventions versées aux associations, au CCAS et à la Caisse des écoles  
La contribution au Parc Naturel Régional

- **Les charges financières**

Elles porteront sur les intérêts des emprunts nous compléterons nos aides et financements par un emprunt échelonné pour étaler la charge du coût des équipements prévus en investissement et/ou un emprunt TVA.

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Les recettes d'investissement

- **L'autofinancement** de la section de fonctionnement
- Les recettes des **taxes d'urbanisme**
- **Le FCTVA** calculé sur la base de 16,404 % des dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2018
- Le produit de **la vente** des matériels réformés
- **Un nouvel emprunt** échelonné pour étaler la charge du coût des équipements prévus en investissement si besoin

# 2. La section d'investissement

## 2.1 Les recettes d'investissement

### Les subventions d'investissement

- Le fonds de concours de l'agglomération
  - Un montant annuel de 363 918 €
  - Un fonds de concours des équipements socio-culturels ou sportifs de 441 337 € (gymnase Auguste Delaune)

# 2. La section d'investissement

## 2.1 Les recettes d'investissement

### Les subventions d'investissement

- Le programme départemental à hauteur de :
  - 1 116 123 € sur le plan d'amorce à la rénovation urbaine (gymnase Auguste Delaune)
- Le programme régional à hauteur de :
  - 374 000 € pour l'aménagement de la Plaine de Chevincourt

# 2. La section d'investissement

## 2.2 Les dépenses d'investissement

- Le remboursement du capital de la dette
- Provision pour restitution de taxes d'urbanisme
- Des dépenses d'équipement y compris les restes à réaliser 2019 dont notamment la voirie

# 2. La section d'investissement

## 2.2 Les dépenses d'investissement

- Les dépenses nouvelles ou complémentaires comprennent notamment :
  - La finalisation des travaux d'aménagement de la plaine de Chevincourt



## 2. La section d'investissement

- La réhabilitation du gymnase Auguste Delaune



## 2. La section d'investissement

- L'achèvement des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (Ad'ap ) et de la voirie (PAVE)



## 2. La section d'investissement

- Les travaux de voiries et d'entretien du patrimoine communal
- Le renouvellement du mobilier, de matériels et logiciels informatiques, en fonction des nécessités, comme chaque année
- Les travaux d'aménagement sportif au stade Jacques Anquetil



# Conclusion

**2020 est assurément une année de transition dont la première des raisons en est le renouvellement du mandat communal.**

D'autres facteurs ne manqueront pas de peser sur l'économie qu'elle soit nationale ou locale en premier lieu, le Brexit avec ses conséquences, celles de la guerre économique que se livrent américains, chinois et européens, la poursuite des désengagements de l'État bien sûr mais également de la Région, du Département et même de l'Agglomération elle-même en renouvellement cette année.

Qui dit renouvellement communal dès le mois de mars induit de laisser à la nouvelle assemblée les marges de manœuvre pour appliquer la politique du programme, qui sera retenue par les électeurs.

# Conclusion

Tout cela concourt à un sentiment de grande prudence dans nos choix et décisions budgétaires.

A côté de cela, la prise en charge de l'exonération de la Taxe d'habitation devrait être compensée en 2020, sans revalorisation en tenant compte de l'inflation.

Notre autonomie est toujours menacée par la politique d'assèchement de nos finances de la part de l'Etat : notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) continue de se réduire comme peau de chagrin. Elle est encore une fois écrêtée au motif que le potentiel financier des habitants de Magny-les-Hameaux est supérieur à celui des communes de même strate en France.

# Conclusion

L'État considère que les Magnycois ne paient pas assez d'impôts locaux et écrête notre DGF de l'ordre de 110 000€ en 2020 après déjà 108 662 euros en 2019, et 97 027 € en 2018. Nous nous rapprochons d'une DGF nulle à quand la DGF négative ?.....

La balance entre les dégrèvements en tout genre et les évolutions de notre fiscalité est largement négative en notre défaveur.

Heureusement que la politique rigoureuse dans notre gestion a permis d'assurer encore un niveau de service toujours reconnu, pour assurer la solidarité, accompagner la famille : de la petite enfance aux seniors.

# Conclusion

Cette année encore nous ne ferons pas appel à l'évolution de la fiscalité. Notre programme d'investissement prendra en compte l'achèvement de nos engagements en matière environnementale avec notamment la réhabilitation du gymnase A. Delaune, la finalisation du programme de mise en accessibilité, avec un probable recours à l'emprunt pour faire élargir aux générations futures l'amortissement des équipements dont ils auront aussi l'usage.

Notre budget reflétera comme les années passées notre soutien à la famille, dans son ensemble pour assurer le niveau de service si attendu des Magnycois. Nous continuerons encore et toujours à soutenir notre tissu associatif, richesse inestimable pour un vivre ensemble toujours au premier rang de nos préoccupations.